



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL **02/05/2023 - 20 heures**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25/04/2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR et Mr Laurent GRIOT adjoints, Mr Jean-Yves BESSEY, Mme Annick MAISSE, Mme Cindy CHARLES, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Yves BESSEY

Avant le début du conseil municipal et suite aux absences de la dernière réunion du 28 mars 2023 Madame le Maire rappelle à tous quelques règles pour que la suite du mandat se passe au mieux. Une réponse est nécessaire au mail de convocation du conseil municipal pour prévenir de sa présence ou de son absence, il est important lors d'une absence justifiée de donner pouvoir à un autre élu, et il faut arriver à l'heure. Un point est fait sur les précédentes réunions pour savoir si elles sont trop rapprochées ou trop longues. Il est décidé d'essayer de faire des réunions plus courtes.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21/03/2023 à l'unanimité.

2. **Délibération** ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Madame le Maire explique que les communes ont la possibilité de taxer au même taux que les résidences secondaires les logements vacants.

Monsieur Jérôme Vray demande une définition d'un logement vacant :

Un logement vacant est une habitation non meublée et ou inoccupée depuis plus de 2 ans et qui est assujetti à la taxe foncière.

Madame le maire expose que cela pourrait être l'occasion d'inciter les propriétaires à faire des rénovations, mettre en location ou vendre leurs biens, surtout au regard du PLUI qui restreint drastiquement la possibilité de créer des logements par construction.

Monsieur Jean-Yves BESSEY s'exprime contre cette idée.

Monsieur Laurent GRIOT et Madame Cindy CHARLES demandent comment connaître la liste. :

S'agissant de déclaration aux impôts et restant des données confidentielles la mairie ne peut pas avoir de liste. À la vue de l'obligation en 2023 de déclarer l'ensemble des biens immobiliers pour chacun les biens seront déclarés directement par les propriétaires.

Il est proposé de repousser cette délibération à une date ultérieure pour que chacun puisse réfléchir sur le sujet.

3. **Délibération 27 D** Lancement de procédure pour vente d'une parcelle sectionale au lieu-dit « Montvadan »

Madame le Maire indique que Monsieur Gilles Gaurand a fait la demande le 14 février 2023 d'acheter une partie des parcelles AR275 et AR 81 appartenant à la section de Montvadan.

Madame le Maire rappelle la procédure :

Qu'il convient de fixer un prix de vente, qui est proposé à 3.50 euros à la vue de la nature du terrain.

Que le bien en question doit tout d'abord faire l'objet d'une consultation et d'un vote auprès des ayants droits de la section. En application de la loi N°2013-428 du 27/05/2013, sont électeurs de la section les habitants ayant leur domicile réel et fixe sur son territoire et inscrit sur la liste électorale de la commune. Les propriétaires fonciers non-résidents à titre principal sur le territoire de la section ne sont donc pas membres de cette dernière.

Que le conseil devra délibérer suite au vote pour accepter ou non la vente d'une partie des parcelles AR 275 et AR 81, au prix de 3.50 euros le m2 et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité le lancement de la procédure et la consultation des ayants droits de la section de Montvadan pour la vente d'une partie des parcelles AR 275 et AR 81 pour une superficie estimée d'environ 400m2 et 100m2 au prix de 3.50€ le m2 à Monsieur Gilles GAURAND. Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

4. Madame le Maire expose au conseil que lors du dernier rendez vous avec Monsieur Dumont (CDL) il a soumis l'idée de venir en aide par le biais du CCAS aux personnes n'arrivant pas à régler leurs factures de chauffage. En effet cela permettrait après le passage des sommes en provision et avant le passage en non-valeur de ne pas « plomber » le budget chaufferie.

Madame Cindy Charles demande s'il n'est pas possible de faire payer les personnes concernées :



MAIRIE ROCHE

(Loire - 42600)

**PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
02/05/2023 - 20 heures**

C'est la trésorerie qui gère les impayés et il n'est pas possible de prélever des sommes sur des minima sociaux. Cela sera discuter lors d'un prochain conseil

5. Madame le Maire fait suivre la demande de Loire Forez qui demande un référent Ambroisie sur la commune. Monsieur Jérôme VRAY se porte volontaire.
6. Madame le Maire explique au conseil qu'il faut désigner un nouveau membre pour la commission de contrôle des listes électorales. Madame Cindy Charles était membre jusqu'à présent et il convient de changer en cours de mandat. Madame Annick MAISSE se porte volontaire.
7. Il est rappelé qu'une formation premier secours ouverte à tous va être réalisée par le SDISS le 3 juin au matin dans la salle des fêtes de Roche. Un boitage sera réalisé dès que l'heure de la formation sera connue.
8. Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Jean-Yves BESSEY à contacter le propriétaire de la parcelle AM155 pour savoir s'il sera vendeur pour la commune. Cependant le bâtiment se trouvant en zone STECAL dans le PLUI il ne peut pas devenir autre chose qu'une scierie pour le moment.

Le projet reste donc en suspens. Madame le Maire se renseignera lors des prochaines réunion PLUI à 87.

9. Madame le Maire informe le conseil que Monsieur Emilien GRANPIERRE et Madame Clémence GIACOMEL ont démissionnés.
10. Madame le Maire informe le conseil des différents travaux qui ont été réalisés (plomberie au 210 rue Antoine Lugnier et à la cantine) et dit que les locataires du 103 pourraient souhaiter acheter le logement. Il est indiqué également que sur ce logement se trouve des fissures et que des témoins sont posés. Il est dit également que Monsieur Thibaud Meunier va partir de son logement bientôt, une demande de DPE sera faite et une visite organisée pour voir si des travaux sont nécessaires avant la remise en location. Il est prévu de regarder plus en détail ce qui peut être fait pour les WC de la salle des associations et pour le bruit. Il est proposé de ranger et de vendre une partie des meubles non utilisés du local. Un point est fait sur le plan d'eau.
11. Un point est fait sur la voirie (Caniveau bouché à la Genebrière, fossé à prévoir sur la route du Supt, panneau manquant à Drayard, panneau abîmé au Neel, bief qui déborde sur le chemin du Compère, semi de 0.40 demandé pour le chemin de Gourgon, arbre qui penche sur la route à Seynaud , chemin en direction des Outines, revers d'eau au Vernay, le miroir du bourg...)

Il est rappelé les besoins de fauchage doivent être signalés en mairie afin de prévoir un passage. Il est indiqué que le comité des fêtes et l'ACCA ont réouvert des chemins et ont fait une belle mission débroussaillage. Monsieur Laurent GRIOT transmet la demande d'Emilien GRANDPIERRE qui souhaiterait acheter du bois sur pied à la commune (environ 25€ m3).

Madame le Maire transmet la demande d'un administré de coupé un arbre abîmé situé dans le sectional Monsieur Jean-Yves BESSEY gère le dossier.

Madame le Maire explique qu'un administré à contacter Loire Forez au sujet des graviers au Montet notamment pour trail. Le conseil décide de ne pas balayer.

12. Madame Vanessa ZIEGLER DESTOUR informe le conseil que le RPI propose de passer la participation des mairies pour carte de transport de 50 à 60%. Cette prise en charge sera faite également sur le coût du décroissement. Elle fait un point sur les dérogations abusives. Elle informe le conseil que le CMS de Feurs demande une participation de 1.65€ par enfant et par an pour participer au frais des visites médicales. Elle informe le conseil que le jardin en face de la salle des associations a été proposé à la Maîtresse pour pouvoir jardiner avec les élèves.



MAIRIE ROCHE
(Loire - 42600)

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL
02/05/2023 - 20 heures

13. Le conseil est informé que le point info est opérationnel, que les bénévoles de la bibliothèque sont satisfaites des permanences actuelles et Monsieur Jean-Baptiste WILLAUME demande ou en est le changement de nom de la commune : Le dossier n'a pas avancé pour le moment.

14. Questions diverses

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h. La prochaine réunion est fixée pour le 9 juin 2023, date obligatoire au vu de l'élection du délégué et des 3 suppléants des grands électeurs pour les sénatoriales.

Approuvé le 09/06/2023, à Roche

Le Maire, Madame Christelle MASSON

Le secrétaire de Séance, Jean-Yves BESSEY



